



EXPERTISE COMPTABLE / AUDIT / CONSEIL

Association de Sécurité et d'Assistance Collective

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

20, Place des Vins de France
75 012 Paris

W751003093

ASAC – Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association,

■ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de « **l'Association de Sécurité et d'Assistance Collective** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

■ FONDAMENT DE L'OPINION

• Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

ASAC – Exercice clos le 31 décembre 2025

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

ASAC – Exercice clos le 31 décembre 2025

- **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

- **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

ASAC – Exercice clos le 31 décembre 2025

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.


S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

ASAC – Exercice clos le 31 décembre 2025

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 22 mai 2026

**Le Commissaire aux Comptes
IGREC**



**Cédric Rigaudy
Associé**

Bilan association ANC2022-06

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques droits similaires					
Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 066	2 797	270	487	- 217
Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	5 635		5 635	5 635	
Autres immobilisations financières					
TOTAL (II)	8 701	2 797	5 904	6 121	- 217
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	154 854		154 854	376 197	- 221 343
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres créances	95 631		95 631	133 811	- 38 180
Charges constatées d'avance	21 840		21 840	21 709	131
Valeurs mobilières de placement	3 800 000	100 000	3 700 000	3 292 800	407 200
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités	209 890		209 890	270 816	- 60 926
TOTAL (III)	4 282 215	100 000	4 182 215	4 095 333	86 882
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et diff. d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	4 290 916	102 797	4 188 119	4 101 454	86 665

Bilan association ANC2022-06(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
FONDS PROPRES			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	3 801 553	3 674 010	127 543
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	186 042	127 542	58 500
Situation nette (sous total)	3 987 595	3 801 553	186 042
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	3 987 595	3 801 553	186 042
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	174 719	237 195	- 62 476
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	25 805	62 707	- 36 902
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	200 524	299 902	- 99 378
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	4 188 119	4 101 454	86 665
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation
ENGAGEMENTS DONNÉS			

Compte de résultat association ANC2022-06

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	460 917	468 192	- 7 275	-1,55
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation				
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur amortiss., dépréciat. et provisions				
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	5	3	2	66,67
Total des produits d'exploitation (I)	460 922	468 194	- 7 272	-1,55
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	493 006	566 485	- 73 479	-12,97
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	448	441	7	1,59
Salaires et traitements				
Cotisations sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	217	248	- 31	-12,50
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	28 452	12 047	16 405	136,17
Total des charges d'exploitation (II)	522 123	579 221	- 57 098	-9,86
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-61 201	-111 027	49 826	44,88
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions	157 200	132 350	24 850	18,78
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
et d'instruments de trésorerie	90 044	106 219	- 16 175	-15,23
Total des produits financiers (III)	247 244	238 569	8 675	3,64
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				

	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	247 244	238 569	8 675	3,64
RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	186 042	127 542	58 500	45,87
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	708 166	706 763	1 403	0,20
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	522 123	579 221	- 57 098	-9,86
EXCEDENT OU DEFICIT	186 042	127 542	58 500	45,87
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolats				
Total				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
Total				

Annexes Association ANC2022 06**ASAC****ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 24/03/2026

Préambule

Objet social de l'ASAC - Missions - Moyens

L'ASAC est une association souscriptrice régie par la loi de 1901 et le Code des assurances ayant pour objet de proposer à ses adhérents des contrats d'assurance de groupe dans le domaine de la prévoyance et de l'épargne (assurance vie).

Pour cela, elle sélectionne auprès des assureurs de la place les contrats qui correspondent le mieux aux besoins des adhérents puis vérifie périodiquement le maintien de leur bonne adaptation. A ce jour, l'ASAC a souscrit des contrats auprès de :

- " Allianz (contrats prévoyance et assurance vie)
- " Generali (contrats d'assurance vie)
- " Spirica (contrats d'assurance vie)

L'association a aussi pour objet de diffuser au profit de ses adhérents la meilleure information sur l'actualité de la prévoyance et de l'assurance vie. Pour cela elle réalise un magazine et organise des réunions régionales d'information (une à deux par an) qui lui permettent également d'aller à la rencontre des adhérents pour percevoir de manière plus fine leurs attentes.

Après mise au point de sa maquette en 2023, le magazine dénommé ASACtualités est diffusé à l'ensemble des adhérents depuis mars 2024. Trois numéros ont été réalisés en 2025. Par ailleurs, 2 conférences ont été faites, à Paris en mai et à Lyon en octobre.

Les ressources de l'ASAC sont constituées des cotisations associatives (7 par an par sociétaire) ainsi que, dans une moindre mesure, des produits financiers des placements d'une partie de ses fonds propres (90 k en 2025) .

L'exercice 2025 est marqué par une baisse des produits découlant de difficultés informatiques dans la mise en Suvre du système de collecte des cotisations statutaires (défaut de collecte voisin de 8 000). Parallèlement les charges ont diminué par rapport à 2024 qui avait été marquée par la tenue de deux assemblées générales. L'exercice 2025 s'est aussi traduit par une maîtrise accrue des frais de diffusion du magazine ainsi que des frais de fonctionnement liés aux réunions de Conseil d'administration .

L'ASAC est dirigée par un conseil d'administration composé de 18 personnes (adhérents à l'association) entièrement bénévoles. Pour réaliser la distribution des contrats et mettre en Suvre au quotidien la relation adhérents, l'association s'adresse au courtier spécialisé FAPES Diffusion selon les termes d'une convention de partenariat. Cette dernière spécifie les missions conduites par FAPES Diffusion au profit de l'ASAC, les moyens mis en Suvre et la rétribution versée par l'ASAC pour les services rendus (80 k).

L'ASAC s'est fixé pour objectif de réduire progressivement le montant de ses fonds propres ; c'est pour cela qu'elle vise depuis quelques années un résultat négatif de 10 à 20 k pour chaque exercice budgétaire. En ce qui concerne l'exercice 2025, le résultat est cependant assez largement positif du fait, comme en 2024, du fait de la reprise pour 157k de provisions faites en 2021 et 2022 à la suite de la baisse des taux des placements obligataires.

On peut néanmoins relever une baisse des fonds propres de l'association de près de 200k depuis la clôture de l'exercice 2021. Si on corrige ce chiffre des provisions toujours présentes pour 110 k , on peut considérer que l'objectif de baisse est respecté (90 k en 5 ans).

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

ASAC

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 24/03/2026

Préambule (suite)

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 188 119,11 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 186 042,29 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels .

2 - Principes, règles et méthodes comptables**2.1 - Méthode générale**

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

--> continuité de l'exploitation

--> permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06

--> indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,

- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Valeurs mobilières de placement : la valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute , une provision est constituée du montant de la différence.

Le montant est de 2 900 000 Euros au 31/12/2025 pour un montant acheté de 3 000 000 Euros.

ASAC**ANNEXE ASSOCIATION**

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 24/03/2026

2 - Principes, règles et méthodes comptables (suite)

Créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ASAC

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 24/03/2026

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Immobilisations :**

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 066			3 066
Immobilisations financières	5 635			5 635
TOTAL	8 701			8 701

3.2 - Amortissements :

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL I				
Terrains				
Constructions				
sur sol propres				
sur sol d'autrui				
inst. générale, agencmt				
Install. tech., matériel, outill. industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Install. générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	2 580	217		2 797
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	2 580	217		2 797
TOTAL GENERAL (I+II)	2 580	217		2 797

3.3 - Etat des créances et charges constatées d'avance

CREANCES	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	5 635		5 635
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	154 854	154 854	
Autres créances	95 631	95 631	
Charges constatées d'avance	21 840	21 840	
TOTAL	277 960	272 325	5 635

ASAC

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 24/03/2026

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.4 - Etat des produits à recevoir**

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	154 831
Subventions / financements	
Autres produits à recevoir	
TOTAL	154 831

3.5 - Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers				
Comptes financiers	257 200		157 200	100 000
TOTAL	257 200		157 200	100 000

ASAC

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 24/03/2026

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Fonds propres**

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	3 674 010	127 542			3 801 553
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	127 542	-127 542	186 042		186 042
Dont générosité du public					
Situation nette	3 801 553		186 042		3 987 595
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	3 801 553		186 042		3 987 595
TOTAL dont générosité du public					

ASAC

ANNEXE ASSOCIATION

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Aux comptes annuels présentée en Euro
- Avec comptes substitués

Edité le 24/03/2026

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**4.2 - Etat des dettes et produits constatés d'avance**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	174 719	174 719		
Dettes fiscales & sociales	25 805	25 805		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	200 524	200 524		

4.3 - Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	105 744
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	105 744